



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cholestérol

Question écrite n° 122139

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les bénéfices des médicaments anticholestérol dénommés « statines » dans la prévention des maladies cardiovasculaires. Ainsi, pour la Haute autorité de santé, ce traitement diminue le risque de mortalité toutes causes de 10 %, quel que soit le profil du patient, et de 15 % à 23 % le risque d'évènements cardio-vasculaires. Les effets secondaires sévères seraient inférieurs à 1 %, selon cette même Haute autorité. Aussi, il lui demande si une campagne de dépistage des risques cardiovasculaires et de communication autour des bénéfices préventifs de ce traitement pourrait être menée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122139

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11956

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)